

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours. — Maisons de commerce. — Nécrologie. — Association des Directeurs de chant. — Dans les sections : Yverdon-Grandson.* — GENÈVE : U. I. P. G. - DAMES : *Convocation.* — U. I. P. G. - MESSIEURS : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — JURA : *Défense spirituelle du pays.* — INFORMATIONS : F. I. A. I. — *Société suisse en faveur des arriérés.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : S. ROLLER : *Contribution à l'enseignement de la numération.* E. D. : *Les mouches.* — INFORMATIONS. — TEXTE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : *Grandson (Les Tuileries), Saint-Saphorin sur Morges.* (23 septembre.)

Maîtresse d'école enfantine : *Bex.* (23 septembre.)

Maître spécial de gymnastique : *Ecole supérieure de commerce, Lausanne.* (23 septembre.)

MAISON DE COMMERCE

M. G. Béglé, successeur de Hausmann S. A., rue de Bourg 21, accordera un escompte de 10 % aux membres de la S. P. R. sur tous les articles sanitaires et parfumerie, sauf sur ceux dont les prix sont imposés.

Nos remerciements à M. Béglé.

Ch. G.

NÉCROLOGIE

† **Jenny Maccaud.** — Une doyenne de l'enseignement nous a quittés. Jenny Maccaud obtint son brevet en 1874 et enseigna à Lausanne jusqu'au 1^{er} novembre 1905, date à laquelle elle prit sa retraite après trente années de dévoués et consciencieux services.

† **Eléonore Bichler.** — A Renens, où elle vivait seule, Mme Bichler fut brusquement rappelée pour un monde meilleur. Elle passa le meilleur de sa vie à Lonay sur Morges, où elle enseigna de 1892 à 1922.

C'était un caractère indépendant, original, une femme de grand bon sens et d'une belle générosité d'âme.

Ch. G.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Rappelons que la journée annuelle aura lieu le 12 octobre, à Lausanne. Le comité s'est mis en relations avec divers éditeurs et sera en mesure d'offrir ce jour-là de la musique à des conditions tout à fait exceptionnelles. D'autre part, selon les vœux exprimés, le programme comporte des leçons strictement pratiques. Nous prions les membres de réserver bon accueil au remboursement qui leur parviendra sous peu.

Que tous les directeurs qui ne font pas encore partie de l'Association s'inscrivent sans différer chez M. Louis Carrard, secrétaire-caissier, à Pully.
Le Comité.

DANS LES SECTIONS

Yverdon et Grandson. — La prochaine leçon de gymnastique Bory, pour messieurs, se donnera vendredi 23 septembre, à 17 heures, à la nouvelle halle de gymnastique. *E. G.*

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

L'Assemblée générale est convoquée pour le *mercredi 21 septembre 1938 à 17 heures, Département, Salle II.*

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la séance du 8 juin.
2. Communications du Comité.
3. Proposition du Département : « Assurance-accidents obligatoire pour tous les fonctionnaires ».
4. Propositions individuelles.

U. I. P. G. — MESSIEURS

Assemblée générale, mercredi 21 septembre à 17 heures, Café de la Terrasse, Longemalle. *Ordre du jour :*

1. Lecture du procès verbal.
2. Communications du Comité.
3. Demandes d'admission.
4. Assurance obligatoire du personnel de l'Etat contre les accidents. (Projet du Conseil d'Etat.)
5. Nomination de la Commission chargée d'étudier les questions posées au Congrès de 1940 à Genève.
6. Propositions individuelles.

LE COMITÉ.

Garde à vous ! — Par l'entremise de la Fédération des Associations de fonctionnaires, le Conseil d'Etat nous a adressé un projet d'assurance contre les accidents. Le Comité étudie cette question,

et, le 21 septembre, l'Assemblée générale aura à se prononcer à ce sujet. Que chacun se fasse un devoir d'assister à cette séance de reprise. L'ordre du jour en vaut la peine. L. S.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du samedi 27 août, à Couvet, le C. C. a réglé plusieurs affaires relatives à la Caisse d'entr'aide.

Il a fixé au samedi 15 octobre prochain la date de la prochaine assemblée générale de la S. P. N. Elle aura lieu à Neuchâtel, l'après-midi seulement. En dehors des questions administratives, deux causeries seront portées à l'ordre du jour qui sera publié en temps voulu dans le *Bulletin*. Prière de prendre bonne note de la date ci-dessus. Souhaitons que nous nous rencontrions nombreux à notre réunion annuelle.

La section de Boudry a fait part au C. C. de son désir qu'une partie du C. C. soit renouvelée à l'occasion de chaque élection trisannuelle. Cette procédure pour être régularisée exigerait une nouvelle modification de l'article 28 de nos statuts qui vient d'être révisé. Cela paraît bien inopportun au C. C. ; de plus il estime que les sections sont libres d'agir à leur guise à chaque élection ; elles ont la faculté de renouveler le mandat de leurs représentants ou de remplacer leur délégation. Dans ces conditions, le C.C. ne juge pas utile de donner suite à la suggestion de la section de Boudry.

En date du 9 mai, le C.C. adressait au Département de l'Instruction publique une requête tendant à ce que les titulaires de postes temporaires soient mises au bénéfice d'une nomination définitive, ce qui éviterait de remettre ces postes au concours chaque année et écarterait pour la titulaire précédente le risque de voir passer la classe en d'autres mains. Le Département est d'accord d'entrer dans les vues du C. C. En conséquence dès cet automne, et *pour autant que la Commission scolaire n'en décidera pas autrement*, l'arrêté du Conseil d'Etat portant ratification de la nomination ne sera plus limité à une période de six ou huit mois et renouvelé chaque année ; il portera effet tant et aussi longtemps que l'institutrice ne renoncera pas à son poste.

Toutefois, en ce qui concerne les classes temporaires ayant un caractère provisoire, le Département fait une réserve. L'arrêté contiendra, en ce cas, une clause aux termes de laquelle *les dispositions légales concernant les droits et les obligations de la titulaire cesseront de déployer leurs effets en cas de suppression de la classe temporaire.*

* * *

L'invasion du doryphore signalée ce printemps a nécessité une fois de plus le concours de l'école pour l'inspection des cultures de pommes de terre. Il a fallu y consacrer beaucoup plus de temps que

l'année dernière et un plus grand nombre de classes ont été mobilisées. Dans certains cas, une semaine a suffi à peine aux recherches du maudit insecte. C'est beaucoup de temps perdu. De plus, à la longue, les élèves éprouvent de la lassitude ; le travail se fait moins rapidement et moins consciencieusement, surtout lorsque les équipes ne sont pas dirigées par un adulte. Lorsque la prospection s'exécute après le premier traitement aux sels arsenicaux, elle présente un certain danger. Les poussières mises en mouvement par la manipulation des feuilles provoque la toux et il est toujours à craindre que les petits chercheurs, surtout lorsque l'accès se produit, ne portent la main à la bouche. Il est inadmissible aussi que les propriétaires de cultures ne collaborent pas tous à la chasse du coléoptère. Pour quelques institutrices, la campagne de ce printemps s'est faite au prix de fatigues excessives.

Il est à présumer que le doryphore n'abandonnera pas nos terres de sitôt. La guerre d'extermination contre cette vorace bestiole se prolongera et risque de durer encore quelques années. Aussi le C. C. estime-t-il que les mesures prises doivent être modifiées afin de faire disparaître plusieurs des inconvénients qui en résultent pour nos classes. En premier lieu, on pourrait recourir aux services des chômeurs et obliger les cultivateurs à prêter toute l'aide dont ils disposent pour dépister l'insecte. La police locale devrait être également de la partie. Après quoi, si cela est indispensable, on ferait appel à l'école.

Le C. C. fera une démarche auprès du Département de l'Instruction publique pour que, d'entente avec le Département de l'Agriculture, le concours de nos classes dans la lutte contre le doryphore soit réduit dans la plus large mesure.

* * *

Après l'agriculture, c'est à l'Œuvre suisse des Lectures pour la jeunesse de réclamer le concours de l'école pour l'organisation des semaines de propagande qui, du mois de mai, ont été reportées à cet automne. Selon le plan soumis au C. C., le corps enseignant aurait pour tâche d'organiser une collecte en faveur de l'Œuvre ; de procéder à la vente des publications parues en langue française et à la distribution de prospectus. Le C. C. décide de s'en tenir à sa décision primitive, c'est-à-dire de charger le corps enseignant de la diffusion de la plaquette qui sera éditée à l'occasion de la campagne de propagande qui s'ouvrira incessamment et de recommander l'achat des publications qui seront mises en vente. Mais pas de collecte et pas de vente en classe. Le C. C. est d'avis qu'il faut mettre un terme aux collaborations de tous genres, aux collectes surtout, qui sont proposées à l'école primaire par des œuvres philanthropiques ou poursuivant des buts intéressant la jeunesse. Du côté des parents, il ne faut pas

oublier que des récriminations se font entendre contre les incessants appels de fonds dont nos écoliers sont l'objet.

Cependant, pour montrer tout l'intérêt que la S. P. N. attache à la lutte que poursuit l'Œuvre suisse contre les mauvaises lectures, le C. C. décide de faire un don de 20 fr. à cette utile association, qui sera joint à celui de nos six sections dont le montant s'élève à 110 fr., soit : Neuchâtel, 25 fr. ; La Chaux-de-Fonds, 25 fr. ; Travers, 20 fr. ; Val-de-Ruz, 20 fr. ; Le Locle, 10 fr. ; Boudry, 10 fr.

* * *

En date du 9 mai, le C. C. avait fait part au Département de l'Instruction publique des griefs du corps enseignant concernant l'intervention des chanteurs et musiciens neuchâtelois à propos de l'enseignement du solfège. Dans sa réponse dont le C. C. prend connaissance, le Département déclare que dans l'entretien qu'il a eu avec la délégation des deux groupements, cette dernière *n'a pas formulé de critiques à l'égard du corps enseignant ; elle a demandé que dans toutes les classes ou veuille bien appliquer le programme de solfège ; elle a ajouté que cette condition étant remplie, les résultats acquis pourront être considérés comme suffisants.*

Le Département ajoute qu'il a fait observer qu'on ne pouvait rendre responsable l'école primaire d'un défaut de connaissances musicales chez les jeunes gens qui entrent dans les sociétés de musique et de chant ; pendant le temps qui s'écoule entre la libération de l'école et le moment d'entrer dans une société, l'élève a pu oublier beaucoup de choses.

Le Département estime que la requête des deux associations en cause pouvait être retenue, examinée et portée à la connaissance des intéressés. Il n'était ni dans ses intentions ni dans celles des requérants d'adresser des reproches aux membres du corps enseignant. Il ne peut donc admettre qu'il ait *accueilli si facilement une requête infondée* ainsi que l'affirmait le C. C. dans sa lettre du 9 mai.

Ce dernier relève que si la note parue dans le N° 103 du *Bulletin* du Département avait été aussi explicite que la lettre dont nous venons de faire quelques extraits, le corps enseignant n'aurait pas manifesté d'inquiétude. La note en question relevait dans son premier paragraphe que *l'on constate généralement un défaut de connaissances chez les jeunes gens qui entrent dans une société de musique ou de chant.* D'où l'on était en droit de conclure qu'on allait renforcer l'enseignement du solfège pour former des chanteurs et musiciens aptes à déchiffrer leurs morceaux, ce qui est chose impossible, même par une application intégrale du programme de chant. Cette conclusion découlait aussi des commentaires parus dans quelques journaux à propos de la note du Département et de celle parue le 17 février 1938 dans le *Bulletin de la Société cantonale des Chanteurs neuchâtelois.*

En résumé, le C. C. est satisfait d'apprendre que, pour répondre aux sollicitations des deux sociétés requérantes, le Département se borne à demander au corps enseignant *d'appliquer le plus fidèlement possible le programme*. Le C. C. se fait un devoir d'appuyer cette recommandation.

* * *

Plusieurs questions d'ordres divers ont encore été examinées dans cette séance. Notons en particulier quelques décisions touchant la Caisse d'entr'aide. Relevons aussi que le nouveau manuel de langue française est en voie d'élaboration. Il comprendra quatre volumes : l'un pour le degré moyen ; le second pour le degré supérieur ; enfin un code grammatical et un manuel destiné à l'enseignement du vocabulaire. La rédaction de ces ouvrages a été confiée à MM. Marcel Debrot, J.-H. Perrenoud, Maurice Millioud et André Pierrehumbert.

En marge de cette séance, il a été longuement question de la fameuse intervention de l'ambassade allemande à Berne, au sujet de l'emploi d'un manuel de lecture dans des classes du chef-lieu. L'affaire sera probablement portée à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale.

J.-Ed. M.

JURA

DÉFENSE SPIRITUELLE DU PAYS

Le gouvernement bernois, fidèle à ses traditions, se préoccupe de la question brûlante d'aujourd'hui : la défense spirituelle du pays. Il organise des cours régionaux à cette intention, à fin septembre.

Tous les membres du corps enseignant jurassien, primaire et secondaire, sont conviés à une journée consacrée à cet effet, lundi 3 octobre, à Delémont.

Les thèmes suivants seront développés : 1. « Introduction et situation générale », M. le conseiller d'Etat Dr Rudolf, directeur de l'Instruction publique.

2. « La démocratie suisse », M. le Dr V. Moine, directeur de l'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy.

3. « Comment préparer la jeunesse à la vie civique », M. le Dr Ch. Junod, directeur de l'Ecole normale des institutrices, à Delémont.

Les membres des commissions scolaires sont également invités à assister à ces conférences.

V. M.

Note de la Rédaction. — M. le Dr Virgile Moine, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, veut bien se charger des fonctions de correspondant de la S. P. J. au *Bulletin corporatif*. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue, le remercions d'avance de sa collaboration future que nous souhaitons active, lui disant tout le plaisir que les abonnés à l'*Educateur* auront à le lire.

M. le Dr Moine n'est d'ailleurs pas un inconnu dans la S. P. R. : c'est un des délégués de la S. P. J. à notre société ; ceux qui assistèrent au Congrès de Porrentruy se souviennent encore de la part importante qu'il prit à l'organisation de cette manifestation.

INFORMATIONS

F. I. A. I.

C'est à Copenhague que s'est tenu cette année le Congrès de la F. I. A. I. Pour des raisons financières, la S. P. R. a renoncé à y envoyer un délégué, mais a prié nos collègues du Schw. Lehrerverein, MM. Bösch et Lumpert, de bien vouloir nous y représenter.

Voici les résolutions qui furent adoptées :

I. Admission des élèves aux écoles secondaires. — « Le Congrès de la F. I. A. I., rappelant les résolutions de ses congrès antérieurs et se référant en particulier au plan général d'organisation voté au Congrès de Prague, déclare :

» 1. La possibilité de payer des frais d'études ne peut à elle seule conférer le droit de fréquenter l'enseignement secondaire. En conséquence, aucun enfant qui possède les aptitudes nécessaires ne devrait être empêché de poursuivre ses études parce qu'il ne peut en supporter les frais.

» 2 a). Après avoir achevé de fréquenter un établissement d'instruction du premier degré, l'éducation de l'enfant devrait se poursuivre pendant un certain temps dans le sens de la culture générale afin de donner la possibilité de découvrir ses aptitudes spéciales.

» 2 b). A la fin de ce cours de culture générale, on pourrait tenter une répartition des élèves d'après leurs réactions aux différentes disciplines scolaires et suivant les renseignements fournis par l'observation des maîtres aidés de tests psychologiques.

» 2 c). Des dispositions devraient être prises pendant la durée de ces cours afin de permettre, à titre exceptionnel, le reclassement d'élèves dans les divers types d'établissements scolaires secondaires. »

II. Les conditions de retraite des instituteurs. — « En faisant les recommandations suivantes, la F. I. A. I. sait qu'il n'est pas possible de déterminer les règles générales valables pour tous les pays, mais la présente résolution indique la direction générale dans laquelle le problème des pensions est envisagé par la Fédération.

» Le Congrès de la F. I. A. I. recommande :

» 1° que l'âge de retraite des instituteurs soit fixé en tenant compte à la fois des intérêts de l'éducation et des maîtres eux-mêmes. Cette limite comporte administrativement un minimum et un maximum qu'il semble rationnel de fixer suivant les conditions propres à chaque pays ;

» 2° que tout instituteur, après une durée de service à déterminer, ait droit, dans le cas d'invalidité ou de révocation, à recevoir une pension proportionnelle à ses années d'activité ;

» 3° la constitution, où il est nécessaire, d'une caisse autonome ou d'un fonds spécial et inaliénable de retraite qui recevrait, sous un contrôle local ou national, suivant les coutumes de chaque pays, tous les fonds destinés à payer chaque année la retraite des maîtres ;

» 4° que la pension de retraite ne doit pas être considérée comme une faveur, mais comme un droit, et que la mise à la retraite d'office soit prononcée dans tous les cas suivant un système offrant toute garantie d'impartialité ;

» 5° il apparaît nécessaire que le montant de la pension suive les variations de la valeur d'achat de la monnaie, dans les pays où la monnaie est instable ;

» 6° que la pension versée au retraité lui permette de vivre dans des conditions décentes, sans être amené à rechercher une autre occupation de pleine ou de semi-activité. »

La situation tragique dans laquelle se débat l'humanité a incité le Congrès à prendre les deux décisions suivantes :

A. En faveur des enfants d'instituteurs espagnols. — « La Conférence de la F. I. A. I. demande au Bureau exécutif de continuer son appui aux enfants des instituteurs d'Espagne par le moyen du Fonds de secours international, et recommande instamment aux diverses associations appartenant à la F. I. A. I. de verser une contribution substantielle à ce fonds spécial de secours. »

B. Contre les bombardements d'enfants et de civils. — « La F. I. A. I. déplore vivement que les enfants et les civils continuent à être blessés et tués par le bombardement des avions et en appelle à tous les gouvernements afin qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que de telles attaques se prolongent.

» La F. I. A. I. exprime à nouveau avec insistance l'espoir qu'une solution aux présents conflits armés interviendra par l'application des principes de la juridiction internationale. »

SOCIÉTÉ SUISSE EN FAVEUR DES ARRIÉRÉS

Section romande.

En date du 10 septembre écoulé, nos membres ont reçu une circulaire émanant de notre Comité ainsi qu'un bulletin de versement. A cette occasion, le trésorier de la Société rappelle que la cotisation pour 1938 est de 3 fr. pour les membres individuels, et de 10 fr. pour les membres collectifs. Les cotisations n'étant pas toutes rentrées, il prie ceux de nos membres qui n'ont pas encore versé leur dû de s'acquitter sans tarder. (Compte chèques postaux IVa 3371, Bienne.)

Pour le Comité, Le trésorier : A. BERBERAT.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

CONTRIBUTION A L'ENSEIGNEMENT DE LA NUMÉRATION

Les notes qui suivent n'ont d'autre but que de faire connaître à nos collègues un procédé que j'ai utilisé ces deux dernières années avec des enfants de 3^e et 4^e D, et qui me paraît avoir donné de bons résultats quant à la compréhension des divers « rapports » qu'implique notre système de numération décimale.

Matériel.

Dans du papier de journal — maculature — faire couper au massicot, par un relieur, des carrés de 10 cm. $\times$ 10 cm. (1 dm²).

Ce dm² constituera l'*unité*. Ne pas craindre d'en avoir une quantité suffisante.

10 unités attachées par une agrafe ordinaire constitueront la *dizaine*.

10 dizaines réunies par un « élastique » constitueront la *centaine*.

10 centaines mises ensemble formeront à peu près le volume d'un dm³, ce sera le *millier*. En effet, 1000 feuilles de papier de journal, si elles étaient collées les unes aux autres et bien « pressées », auraient le volume d'un dm³. Les enfants comprennent cela d'emblée. Notre millier sera dès lors représenté concrètement par un cube de bois.

10 dm³ empilés les uns sur les autres formeront la *dizaine de milliers*.

La *centaine de milliers* sera imaginée sans difficulté et le *million* sera réalisé concrètement par le m³ pliant dont on se sert pour l'étude des volumes.

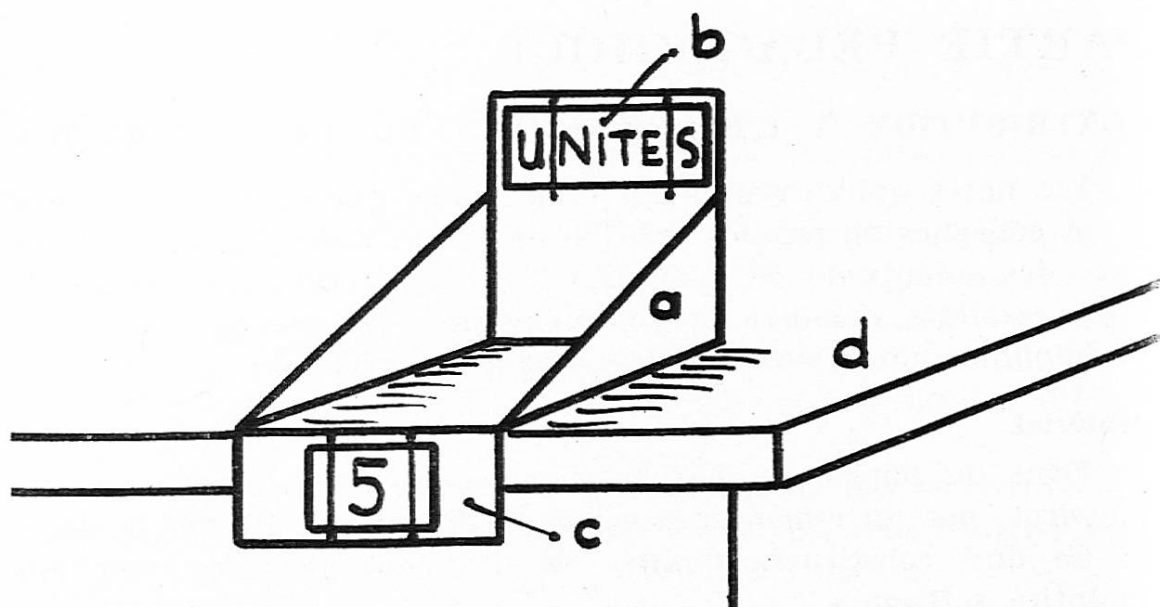
Au moment d'aborder l'étude des fractions décimales, l'unité (dm²) se fragmentera en 10 bandelettes égales qui constitueront 10 *dixièmes*.

Chaque dixième, à son tour, donnera 10 *centièmes* et, enfin, un centième donnera 10 *millièmes*. Ces derniers, découpés dans du carton faible (bristol), sont malcommodes à manipuler, on les remplacera par de petits morceaux de fil de fer mince ou par de petits clous de 1 cm. de longueur.

Ce matériel simple et peu coûteux est particulièrement « maniable ».

Classes des unités simples, des milliers, des décimales — ordres des unités, des dizaines, des centaines — autant de « rapports » avec lesquels l'enfant doit se familiariser.

Préparons encore quelques « casiers » de carton correspondant à chacune des colonnes de notre système de numération.



a) Le « casier » lui-même (carton gris No 10) ; b) Ecrêteau mobile portant le nom de la « colonne » (unités, dizaines, etc.) ; c) Ecrêteau mobile portant le nombre d'unités, de dizaines, etc., que l'on placera dans le casier ; d) Table ou pupitre du maître où placer les casiers bien visibles à toute la classe.

Exercices.

Soit un paquet quelconque d'unités.
Combien y en a-t-il ?

Comptons. Formons des dizaines, des centaines s'il y a lieu et ordonnons tout cela :

2 centaines dans la colonne (casier) des centaines,
4 dizaines dans la colonne (casier) des dizaines, et
7 unités dans la colonne (casier) des unités.

En tout : 247 unités bien visibles.

Questions.

Si je remplace ces 2 centaines par des dizaines libres, combien en aurai-je ? — J'aurai 20 dizaines.

Si je remplace ces 4 dizaines par des unités libres, combien en aurai-je ? — J'aurai 40 unités.

La manipulation du matériel soutient toujours le raisonnement.

Soit le nombre 2.647.
Le réaliser concrètement.

Roger vient « réaliser » les unités, — il prend 7 unités et les place dans le casier ad hoc. Louis s'occupera des dizaines, André des centaines et Michel des 2 milliers.

Peu à peu, le nombre prend corps, les enfants le voient, le « palpent ».

Addition.

Soit cette addition : $27 + 48$.
La réaliser concrètement.

Commençons par réaliser le nombre 27.

Ajoutons-y d'abord les 8 unités du nombre 48. 7 unités + 8 unités font 15 unités.

Pouvons-nous laisser ces 15 unités dans le casier des unités ? — Non. — Pourquoi ? — Parce que dans chaque casier (colonne), il ne doit pas figurer plus de 9 éléments ; à partir de 10, on passe à l'ordre suivant.

Attachons donc 10 unités avec une agrafe. Nous avons 1 dizaine et 5 unités. Celles-ci sont placées dans le casier des unités, tandis que celle-là se place dans le casier des dizaines. C'est la « retenue ».

2 dizaines (que nous avons déjà) et 1 dizaine (retenue) font 3 dizaines. Enfin, 3 dizaines et 4 dizaines (du nombre 48) font 7 dizaines.

Conclusion : $27 \text{ unités} + 48 \text{ unités} = 75 \text{ unités}$.

Soustraction.

Soit cette soustraction $73 - 38$.
Calculer la *différence* qui existe entre ces deux nombres.

Réalisons concrètement sur une table ces deux nombres l'un en face de l'autre : le grand terme (T) 73, — le petit terme (t) 38.

Considérons la colonne des unités : T 3, t 8.

? ! ?

Le grand terme doit toujours être plus grand que le petit terme. Ce grand terme ne vaut pas 3 comme on pourrait le croire, il vaut davantage... il vaut 13.

Combien d'unités faut-il ajouter à 8 (t) pour retrouver 13 ?

— Il faut ajouter 5 unités.

L'opération, cela va sans dire, étant toujours notée au tableau noir en même temps que s'accomplit la réalisation concrète, on aura soin de noter le nombre 5 que nous devons ajouter à 8 pour retrouver 13 :

$$\begin{array}{r} 73 \\ - 38 \\ \hline 5 \end{array}$$

8 unités (t) + 5 unités que nous prenons dans notre réserve, font 13 unités.

Osons-nous laisser ces 13 unités dans le casier des unités ? —

Non. Pour la même raison que précédemment, cas de l'addition avec retenue.

Formons une dizaine. Il reste dès lors 3 unités dans la colonne (casier) des unités et une dizaine qui vient se ranger dans la colonne (casier) des dizaines. C'est la « retenue » qu'on aura soin de noter :

$$\begin{array}{r} 73 \\ - 38 \\ \hline 1 \\ 5 \end{array}$$

Considérons enfin la colonne des dizaines : T 7, t 4 ($3 + 1$). Combien faut-il ajouter de dizaines à 4 dizaines pour retrouver 7 dizaines ? — Il faut ajouter 3 dizaines. Réalisons cette opération et notons :

$$\begin{array}{r} 73 \\ - 38 \\ \hline 1 \\ 35 \end{array}$$

Conclusion : Entre 73 unités et 38 unités, il y a une différence de 35 unités.

Remarque.

Cette façon d'envisager la soustraction permet une démonstration concrète qui n'est pas sans valeur avec les enfants.

D'autre part — pour ce qui est de la notation de l'opération — la « retenue » a le même caractère que dans l'addition : elle « s'ajoute » en tant qu'unité (1) au nombre à côté duquel on la fait figurer, tandis que si on notait la retenue au grand terme :

$$\begin{array}{r} 73 \\ 1 \end{array}$$

celle-ci perdrait le caractère qu'elle a dans l'addition puisqu'elle s'ajouterait ici au nombre 7 en tant que dizaine (10) et non plus en tant qu'unité simple (1).

Ces quelques exercices ne sont là que pour indiquer de quelle manière notre matériel de numération peut être employé. Chaque maître en imaginera d'autres, selon les besoins de son enseignement.

S. ROLLER.

L'ÉCOLE ET LA NATURE LES MOUCHES

(La détermination des mouches et des Diptères était jusqu'en 1937, impossible au profane. Elle vient d'être mise à la portée des naturalistes non spécialisés, par E. Séguy, l'auteur du huitième fascicule (Diptères) de l'excellente « Faune de France en tableaux synoptiques illustrés »).

Principales espèces.

Je ne m'occupe dans cet article que des mouches proprement dites, et des mouches à viande, et je ne cite que les plus communes.

1° La mouche domestique (*Musca domestica*) souvent agaçante mais qui ne pique jamais. Dangereuse cependant comme toutes les mouches, par les microbes pathogènes qu'elle transporte en passant d'un milieu sur un autre, par exemple d'un crachat sur du sucre... Elle répand sûrement la fièvre typhoïde, la grave diarrhée infantile, la tuberculose et propage toutes les maladies microbiennes transmissibles mécaniquement. Thorax gris à 4 bandes longitudinales foncées.

2° La petite mouche commune (*Fannia canicularis*), plus svelte, danse souvent par temps chaud au centre des pièces, à la campagne surtout. Elle a exactement le genre de vie de la première et se confond avec elle. Thorax à 3 bandes plus ou moins marquées.

3° *Muscina stabulans* remplace ou accompagne les précédentes dans les étables, de préférence. Elle a les pattes rousses.

4° La mouche charbonneuse (*Stomoxys calcitrans*) est cette mouche, si vive, qui dans les jardins de campagne, pique aux chevilles en temps d'orage. Si vous arrivez à vous en saisir, comparez avec une mouche commune : la ressemblance est étonnante, mais la trompe, au lieu d'être épaisse et molle, est allongée et pointue, piqueuse. Reconnaisable de loin à ses ailes très écartées au repos. Cette mouche propage des microbes, celui du charbon, en particulier, qu'elle inocule en piquant si sa trompe est infectée. Sa larve vit uniquement sur le fumier de cheval.

5° Les glossines ou mouches tsé-tsé transmettent en Afrique la maladie du sommeil à l'homme et la nagana aux bestiaux. Ces maladies mortelles sont dues à des Trypanosomes, protozoaires flagellés vivant dans le sang. A l'époque du voyage de Gide au Congo, parmi les nègres récolteurs de caoutchouc dans la forêt congolaise, 30 % étaient atteints, 85 % suspects de la maladie !

6° Les mouches à viande (*Calliphora*, deux espèces), bleu-noir, très poilues, ne pénètrent guère dans les maisons que pour pondre sur la viande. Ce sont surtout leurs larves, élevées sur des cadavres d'animaux, qu'on vend aux pêcheurs dans la sciure.

7° La mouche verte de la viande (*Lucilia caesar*) à reflets métalliques dorés, dont les asticots remplacent parfois ceux des *Calliphora*.

Ces trois espèces, faciles à élever, ont fait l'objet de nombreux travaux scientifiques.

8° La mouche grise de la viande (*Sarcophaga carnaria*) grosse et poilue, a la particularité d'être vivipare, elle pond, non des œufs, mais des larves immédiatement actives.

La ponte.

Dans un élevage à 20°, la mouche domestique a donné à un chercheur des pontes de 120 œufs, tous les 4 jours, dès la fin de la première semaine, et, dans certains cas, pendant plus de deux mois. En estimant à 600 œufs la ponte totale d'une mouche, l'auteur

calcule qu'à raison de 18 jours par génération, la descendance d'une mouche en une saison d'été s'élèverait théoriquement à 4 quadrillions d'individus (4×10^{15} soit 4 suivi de 15 zéros). Sur ces milliards possibles d'individus, un seul, en moyenne, survivra et passera l'hiver. Une définition de la vie suggérée par ces chiffres : une multiplication prolifique équilibrée par le carnage.

La larve.

Les larves de mouches sont des asticots.

Les asticots n'ont pas d'yeux et sont cependant sensibles à la lumière et attirés par elle ; mais peu avant la métamorphose, ils s'en éloignent, on dit que leur phototropisme devient négatif.

Ils ont une bouche atrophiée, à l'extrémité la plus pointue ; ils avancent par reptation en s'aidant de leurs crochets buccaux qui n'ont aucune action masticatrice. On peut entendre gratter ces petits crochets noirs en posant l'asticot sur une feuille de papier où il a grand'peine à prendre appui.

Les asticots sont incapables de se nourrir de particules solides, si petites soient-elles ; ils ne peuvent qu'aspirer les liquides nutritifs des milieux où ils rampent. Ils vivent dans les matières organiques en putréfaction : fumiers, excréments, détritiques, cadavres, viandes. La liquéfaction de ces matières est due essentiellement aux microbes des fermentations putrides que les asticots répandent partout en se déplaçant. Ils profitent ainsi de l'activité des bactéries en aspirant les produits liquéfiés qui en résultent.

Occasionnellement ils peuvent vivre comme des parasites dans l'intestin, même de l'homme, et provoquer des « myiases intestinales ». Il arrive aussi que les mouches à viande pondent leurs œufs dans l'œil, les oreilles ou le nez des animaux, exceptionnellement des enfants, provoquant des infections graves.

Les asticots sécrètent une substance bactéricide, active contre les microbes du pus ; on les élève aseptiquement pour les appliquer sur les plaies graves dont ils accélèrent la cicatrisation.

(A suivre.)

E. D.

INFORMATIONS ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

La Société suisse des Maîtres abstinents fêtera le 8 octobre, à Lausanne, lieu de sa fondation, son 40^e anniversaire. A cette occasion, elle organise un cours d'enseignement antialcoolique où se rencontreront des maîtres de toute la Suisse. Nous espérons que les instituteurs et les institutrices de la Romande seront nombreux aux côtés de nos collègues de la Suisse alémanique. Le programme ci-dessous, éminemment pratique, est d'ailleurs susceptible d'attirer un grand nombre de maîtres

désireux de contribuer à cette tâche sociale si importante : la lutte contre l'alcoolisme.

Sixième cours central d'enseignement antialcoolique.

Lausanne, Aula de l'Ecole normale, samedi 8 octobre 1938.

9 h. 30 : Conférence par M. le professeur Pierre Bovet, de l'Institut des Sciences de l'éducation, Genève : *L'éducation antialcoolique et l'enseignement moral.*

10 h. 30 : Conférence par M. le Dr Jean Wintsch, médecin des Ecoles de la ville de Lausanne et professeur à l'Université : *La question de l'alcool par rapport aux enfants.*

14 h. 30-17 h. : Questions pratiques, causeries, discussions, expériences : M. Edouard Cachemaille, instituteur, Valeyres s. Rances : *Quelques exemples d'enseignement antialcoolique occasionnel.* — 2. M. Paul Perret, instituteur, Neuchâtel : *Quelques expériences scientifiques.* — 3. Mlle Alice Descœudres, professeur, Genève : *Les biographies et l'enseignement antialcoolique.* — 4. M. M. Javet, maître secondaire, Berne : *Comment utiliser les tableaux scolaires d'enseignement antialcoolique.*

Cartes à l'entrée à Fr. 1.—

Les participants qui désirent prendre part au repas en commun au restaurant « Le Carillon » sont priés de s'inscrire jusqu'au 6 octobre auprès de M^{me} M. Joachim-Oguey, institutrice, Chailly s. Lausanne.

Pour les congés officiels et les subsides s'adresser aux départements de l'Instruction publique.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Georges Flück, instituteur, La Rippe s. Nyon.

TEXTE LITTÉRAIRE

L'innocent.

(Un texte pour servir à l'étude du portrait. A noter que le grotesque est aussi un aspect de l'art ; à ce titre, le portrait dont il est ici question est non seulement un modèle de rédaction mais il se prête particulièrement bien à une reconstitution sous forme de dessin. Excellent test pour le repérage des élèves observateurs.)

Dans la chambre entra un homme d'une cinquantaine d'années, au visage pâle, allongé, marqué de la petite vérole, avec de longs cheveux gris, une barbe rare, roussâtre. Il était de si haute taille que non seulement il dut incliner la tête pour passer sous la porte, mais encore plier le corps. Son torse était couvert de quelque chose de déchiré, rappelant un cafetan ou une soutane ; il avait à la main un énorme bâton. En entrant dans la chambre, il frappa le plancher de toutes ses forces, puis il fronça les sourcils, ouvrit une bouche démesurée et poussa un éclat de rire effrayant, qui n'avait rien d'humain. Il était borgne ; la pupille blanche de cet œil remuait sans

cesse et donnait à son visage, déjà laid, une expression encore plus repoussante.

TOLSTOÏ (*Enfance*).

LES LIVRES

Soirées scolaires. — *Floralies enfantines*, voilà pour vos soirées scolaires une féerie en 3 actes et en vers, spirituelle et charmante. Oeuvre délicate d'un jeune poète romand, M. W. Argenton, dont M. R.-L. Piachaud a loué le talent, elle a le très grand mérite de sortir de la mièvrerie qui entache tant de ces œuvres pour la jeunesse. Très vivante, ne présentant pas de difficultés, elle met en scène des enfants costumés en fleurettes, et, en suivant le rythme des saisons, sert de prétextes à des tableaux, des rondes, des chansons et de menus incidents amusants. A la fois cohérente et diverse, elle ne manquera pas de charmer par ces quatre éléments : mouvement, couleurs, chant et poésie.

Des prospectus seront envoyés dans chaque collège. On souscrit pour le prix de 1 fr. l'exemplaire auprès de M. W. Argenton, rue de Chillon, *Territet*. La souscription sera close à fin septembre.

M. BESSON.

A la recherche de la liberté. Examen de la portée sociale de l'éducation, éditions Fustier, 1 vol. 20 fr. franç. 8, rue de Choiseul, Paris. Traduit de l'anglais.

L'ouvrage qui vient de paraître sous ce titre est une synthèse des travaux du 7^e Congrès mondial de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle (Cheltenham, août 1936) dont on n'a pas oublié le retentissement dans le monde de la pédagogie.

Les psychologues et les éducateurs réunis à Cheltenham ont examiné sous toutes ses faces le difficile problème, toujours actuel, qui leur était proposé.

« L'éducation par la liberté pour la liberté » serait peut-être une formule résumant et l'ouvrage et les recherches dont il s'agit.

En quoi et comment la discipline, la science, l'art, la religion sont-ils des facteurs d'asservissement ou de libération intérieurs ? Comment concevoir les rapports entre la liberté humaine et les institutions sociales ?

Large tour d'horizon, sincère tableau des incertitudes actuelles, mise au point du progrès accompli déjà dans la famille, à l'école, dans les institutions, ce volume où s'affrontent dans une grande diversité d'opinions les recherches d'éminents spécialistes est préfacé par Ad. Ferrière ; il mérite d'être accueilli comme une excellente base de travail par les éducateurs soucieux de contribuer à une meilleure harmonie humaine.

Quelques publications nouvelles :

PORTRAIT DE PHILIPPE BRIDEL

par Charly CLERC

Un volume in-8° carré, avec 9 hors-texte Fr. 5.—

Ph. Bridel fut à la fois un penseur et un patriote, un des esprits les plus fins et les plus élevés de la Suisse romande ; semeur d'idées, gardien vigilant de notre authentique tradition spirituelle. L'ouvrage de M. Charly Clerc fera date dans notre vie intellectuelle.

LA SUISSE ET LA GRANDE GUERRE

par Georges WAGNIÈRE

Deuxième édition.

Un volume in-8° carré broché Fr. 4.50

Ces mémoires se lisent d'un trait avec le plus puissant intérêt ; ils sont d'un patriote averti qui fut constamment placé à proximité des meilleures sources d'informations pour juger les événements de 1914 à 1918. Ils sont indispensables pour connaître le rôle de la Suisse durant cette période angoissante.

AU PARADIS DES GRANDS FAUVES

Voyage dans l'Est africain,

par le Dr Fred. BLANCHOD

Un volume in-8° de 264 pages avec 49 photographies et 3 cartes ; broché Fr. 6.50
relié Fr. 9.—

Infatigable et ardent voyageur, l'auteur, dans les plaines africaines du Serengetti, s'est approché — sans armes — des fauves dont il a fixé d'impressionnantes images dans leur habitat naturel.

MES ASCENSIONS EN AFRIQUE

par le Dr Edouard WYSS-DUNANT

Soudan. — De Khartoum à Nairobi. — Les Aiguilles du Kenya. — Vers le Tanganyika. — Ascension du Kilima-Ndjaru. — Les Murailles rocheuses du Mawenzi. — Retour en Ouganda. — Vers le Rouwenzori. — Au Congo belge. — En Oubangui-Chari. — Du Tchad à la Nigérie. — Traversée du Sud-Saharien. — Tsmanrasset. — Les Montagnes du Hoggar.

Préface du colonel divisionnaire GROSSELIN, *président du Club alpin suisse.*

Un volume in-8° avec 3 croquis et 30 photographies hors texte. Broché Fr. 6.50
Relié Fr. 9.—

L'Afrique n'a pas encore cessé de livrer ses secrets. Après les livres de la brousse et du désert africain, voici un ouvrage qui illustre le plus grand et peut-être le plus beau des paradoxes du continent noir : glaciers, banquises, séracs sous le soleil brûlant de l'Equateur. Il faut avoir l'expérience d'un montagnard et d'un « blédard » comme le Dr Wyss-Dunant pour pouvoir gravir successivement le massif du Kilima-Ndjaru dont l'altitude dépasse 6000 mètres, les Aiguilles du Kenya, gagner le Rouwenzori dans le centre de l'Afrique, et, enfin, après avoir traversé le Sahara, escalader les mystérieuses cimes aux silhouettes dolomitiques du Hoggar.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

**L'ECOLE
LEMANIA**

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PREPARE
à tous les examens

K
ROCHER
Rue du Pont 7
Lausanne

A PRÉPARÉ POUR VOUS
en vue de la saison froide
un choix
des plus intéressants & variés en

**VÊTEMENTS & PARDESSUS
POUR MESSIEURS & JEUNES GENS**

ECOLES NORMALES
Un cours préparatoire à l'examen d'admission 1939 aura lieu tous les
mercredis et samedis après-midi dès le 5 octobre, organisé par le
COLLÈGE PIERRE VIRET
Professeurs expérimentés et très au courant des exigences.
Demandez prospectus détaillé à la direction du C.P.V.
3, Chemin des Cèdres, Lausanne.

ECOLE D'ÉTUDES SOCIALES, GENÈVE

Subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver : 25 octobre 1938 - 22 mars 1939.

Culture féminine générale. — Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires. Ecole de laborantines.

Cours pour infirmières-visiteuses (1 novembre-15 décembre). Pension et cours ménagers, formation de gouvernantes de maison au Foyer de l'école (Villa avec jardin).

Programme (50 cts.) et renseignements, route de Malagnou 3.

Prêts

sans caution, rapides, discrets, aux membres
du corps enseignant. Rembours. : 12 à 24
mois. Références 1^{er} ordre. Va sur place.
Timbre-réponse. Banque de Prêts S. A., Paix 4, Lausanne.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33 633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Les verbes français conjugués sans abréviations

par AMI SIMOND

Nouvelle édition, un volume in-16, toile souple Fr. 1.50

Ce petit ouvrage est un recueil très pratique des verbes irréguliers de notre langue conjugués tout au long et classés systématiquement en 3 conjugaisons, la 3e se décomposant en 2 groupes : a) les types en oir, b) les types en re. — Il contient des modèles de verbes réguliers, d'un verbe passif, d'un verbe pronominal et d'un verbe impersonnel.

Les verbes anglais irréguliers

par GEORGES BONNARD

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.25

Cette liste des verbes irréguliers de l'anglais contemporain est destinée à tous ceux qui apprennent l'anglais. Son utilité apparaîtra sans doute à qui s'est amusé à confronter les listes de verbes irréguliers données par les grammaires usuelles et à observer leurs nombreuses divergences.

Les verbes allemands conjugués

par E. BRIOD et J. STADLER

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.80

Ce petit livre donne des exemples pour chaque catégorie de verbes et les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne sur une foule de points que les cours grammaticaux ne peuvent examiner et cela avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.

I verbi italiani coniugati senza abbreviature

par MAX-H. SALLAZ

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.80

L'auteur a donné à sa publication un caractère essentiellement pratique, laissant aux grammaires le soin de la théorie : dérivation, formation, emploi des temps, syntaxe. Cet ouvrage est apprécié par tous ceux qui apprennent l'italien dont les verbes ont la réputation d'être difficiles.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle